
État des dons déposés au district de Corbeil par les membres du conseil-général, lors de la séance du 6 pluviôse an II (25 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des dons déposés au district de Corbeil par les membres du conseil-général, lors de la séance du 6 pluviôse an II (25 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 657-658;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36887_t2_0657_0000_2

Fichier pdf généré le 15/05/2023

lons, 20 paires de guêtres tant noires que grises, un chapeau, 8 cols, 37 draps, 17 couvertures, 18 serviettes, 3 aubes de ci-devant églises, un fusil, 4 gibernes, un pistolet et deux sabres.

Voilà les objets que nous déposons aujourd'hui sur l'autel de la patrie.

Nous écrivons aussi au Ministre de la Guerre pour le prévenir qu'il peut disposer de 3 362 livres de vieux linge mis en bandes, compresses et charpie. Le tout préparé par nos braves républicains, de laquelle quantité il peut disposer sur le champ en faveur des hôpitaux.

Nous te prions d'en faire part à la Convention et de lui dire en même temps que nous défendrons jusqu'à la mort la République une et indivisible. S. et F.»

SERRES (*présid.*), HOUSTAT, ROUSSEAU, PIAT, QUIVRES

[*Etat des dons déposés au distr.; 3 pluv. II*]

Canton de Corbeil : Corbeil : 2 habits, 1 veste, 1 culotte, 256 chemises, 7 paires de bas, 33 paires de souliers, 1 paire de guêtres noires, 8 cols, 5 draps 1/2, 1 aube d'église, 130 livres de vieux linge et charpie, 1 giberne.

Brutus : 15 chemises, 40 livres de vieux linge.

Evry : 72 chemises, 68 paires de bas, 12 paires de souliers, 50 livres de vieux linge et charpie.

Perray : 9 chemises, 12 paires de bas, 4 draps, 1 couverture, 50 livres de vieux linge et charpie

Courcouronne : 57 chemises, 12 paires de bas, 2 couvertures.

Le Vieux Corbeil : 26 chemises, 26 paires de bas, 7 paires de souliers, 1 paire de guêtres noires, 2 couvertures.

Lisses : 106 chemises, 28 paires de bas, 12 paires de souliers.

Etiolles : 5 chemises, 1 drap, 1 couverture, 2 serviettes.

Saintry : 1 linge d'église.

Morsang-sur-Seine : 1 habit, 4 chemises, 6 livres de vieux linge et charpie.

Canton de Mennecy : Fontenay-sur-Juine : 48 chemises, 1 paire de draps, 1 serviette, 30 livres de vieux linge et charpie.

Champceuil : 61 chemises, 150 livres de vieux linge.

Chevannes : 32 chemises, 32 livres de vieux linge.

Nainville : 29 chemises, 3 paires de bas, 1 couverture, 40 livres de vieux linge.

Auverneaux : 9 chemises, 9 paires de bas, 23 livres de vieux linge.

Ormoy-le-Pelletier : 12 chemises, 1 linge d'église, 50 livres de vieux linge.

Ballancourt : 35 chemises, 20 livres de vieux linge.

Echarçon : 20 livres de vieux linge.

Canton d'Arpajon : Arpajon : 2 vestes, 2 culottes, 28 paires de bas, 80 paires de souliers, 1 pantalon, 4 paires de guêtres noires et 8 paires de grises, 1 chapeau, 30 livres de vieux linge et charpie, 1 fusil, 1 pistolet, 2 sabres.

Avrainville : 39 chemises, 13 paires de bas, 32 livres de vieux linge.

Lanorville : 60 chemises, 8 paires de souliers, 18 livres de vieux linge.

Longpont : 270 livres de vieux linge.

Cheptainville : 161 chemises, 4 draps, 2 serviettes, 112 livres de vieux linge.

Leudeville : 19 chemises, 9 paires de bas, 2 draps, 12 livres de vieux linge.

Vert-le-Petit : 54 livres de vieux linge.

Fraternité-sur-Juine : 60 chemises, 36 paires de bas, 2 draps, 1 couverture, 2 serviettes (2).

Marolles : 40 chemises, 8 paires de bas, 60 livres de vieux linge.

Guibeville : 14 chemises, 3 paires de bas, 2 draps.

Canton de Montlhéry : Linas : 462 livres de vieux linge et charpie.

St-Michel : 80 livres de vieux linge et charpie.

Villemoisson : 6 chemises, 1 drap, 70 livres de vieux linge.

Leuville : 430 livres de vieux linge et charpie.

Villiers-sur-Orge : 44 livres de vieux linge et charpie.

Epinay-sur-Orge : 189 chemises, 1 drap, 1 serviette, 110 livres de vieux linge et charpie.

Brétigny : 69 chemises, 145 livres de vieux linge et de charpie.

Canton de Villeneuve-St-Georges : Villeneuve-la Montagne : 2 habits, 2 vestes, 40 chemises, 11 paires de bas, 6 paires de souliers, 1 pantalon, 3 couvertures, 60 livres de vieux linge et charpie.

Crosnes : 50 livres de vieux linge et charpie.

Montgeron : 29 chemises, 17 paires de bas, 6 paires de souliers, 1 paire de guêtres noires, 30 livres de vieux linge.

Grigny : 40 chemises, 1 drap, 30 livres de vieux linge.

Vigneux : 18 chemises, 6 paires de bas, 2 couvertures, 30 livres de vieux linge, etc.

Athis : 56 chemises, 43 paires de bas, 2 paires de souliers, 6 pantalons et 3 gibernes.

Viry-Chatillon : 33 chemises, 4 draps, 10 serviettes, 30 livres de vieux linge et de charpie.

Villeneuve-sur-Seine : 68 chemises.

Juvisy : 1 culotte, 44 chemises, 10 paires de bas, 1 paire de souliers, 2 draps, 60 l. de vieux linge et charpie.

Valenton : 49 chemises, 26 p. de bas, 3 couvertures, 80 livres de vieux linge, etc.

Canton de Brunoy : Brunoy (non mentionné).

Périgny : 37 chemises, 1 drap, 20 livres de vieux linge, etc.

Yerres : 60 livres de vieux linge, etc.

Epinay-sous-Sénard : 1 habit, 13 chemises, 1 paire de bas, 2 draps, 30 livres de vieux linge, etc.

Boussy-sous-Sénard (Boussy Saint-Antoine) : 25 chemises, 20 paires de bas, 2 draps, 20 livres de vieux linge et de charpie.

Canton de Sucy : Sucy : 92 livres de vieux linge et charpie.

Chennevières : 13 chemises, 20 paires de bas, 10 paires de guêtres grises, 1 couverture, 262 livres de vieux linge et charpie.

La Queue : 66 chemises, 9 paires de bas, 10 paires de souliers, 1 couverture, 150 livres de vieux linge.

OBSERVATIONS : 1° Une vingtaine de citoyennes de ce lieu se sont réunies dans une salle de l'administration où elles préparent une quantité d'appareils pour toutes espèces d'amputations, fractures, blessures, etc., d'après le modèle fourni par les Officiers de santé, tandis que les autres citoyennes s'occupent chez elles à raccommo-der les chemises et faire de la charpie.

2° Deux flambeaux argentés. Le cⁿ Gourlave dudit lieu La Fraternité-sur-Juine a fait don de 817 livres de ferrailles qu'il a déposées à la manufacture du Bouchet.

3° Matelas donnés par le cⁿ Souchet.

HOUSTAT, SERRES (*présid.*), PIAT, ROUSSEAU, QUIVRES, DENIS, CHABANEL [*et 2 autres signatures*].

73

Etat des dons (suite) (1)

Le citoyen R.T. Lindet, député par le département de l'Eure, dépose, au nom de la commune de Verneuil, 17 décorations militaires.

La séance est levée à 4 heures un quart.

Signé : VADIER, *président*; Ph. Ch. Ai. GOUPILLEAU, MONMAYOU, CLAUZEL, Gbl. BOUQUIER, BASSAL, ESCHASSÉRIAUX aîné, *secrétaires* (2).

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

74

RAFFRON. Citoyens, vous avez créé une commission pour réviser le code civil; cette commission n'a pu encore commencer ce travail important; quelques-uns de ses membres ont été envoyés en commission ou se sont trouvés malades. Je prie la Convention d'ordonner au comité de salut public de lui présenter les membres qui doivent remplacer ceux qui sont absents.

Cette proposition est renvoyée au comité de salut public (3).

75

CLAUZEL lit la lettre suivante :

[*Les ci-dev' fermiers-généraux à la Conv.; Paris, 4 pluv. II*]

« Représentans du peuple, nous venons d'adresser au bureau de comptabilité le dernier de nos comptes; leur résultat présente une avance sur toutes les parties: si, malgré tous nos soins, il s'y étoit glissé quelques erreurs, la brièveté du

temps et la multiplicité des opérations sollicite- roient votre indulgence.

« Nous livrer aux plus grands efforts pour remplir le vœu de vos décrets, étoit pour nous un devoir sacré: ce qui redouble notre zèle, c'est l'espérance que nos travaux nous concilie- ront votre bienveillance et l'estime de nos con- citoyens. »

Renvoyé aux comités réunis de sûreté générale et des finances (1).

76

Un secrétaire veut donner lecture d'une lettre de Julien de Toulouse, au président.

Un membre [LEGENDRE] demande si Julien a satisfait à la loi qui le mettoit en état d'arres- tation. Non. Eh bien! la Convention ne commu- nique point avec ceux qui méconnaissent les lois (2).

On observe qu'il annonce qu'il va s'y soumet- tre.

La Convention, réplique Legendre, ne doit point correspondre avec un homme qui ne s'est pas soumis à la loi; si Julien écrivoit du lieu où le place la loi, je demanderois la lecture de la lettre, mais dans cette circonstance, je de- mande le renvoi de la lettre au comité de sûreté générale sans être lue (3).

La lettre est renvoyée au comité de sûreté générale (4).

77

Vincent, électeur du département de Paris, secrétaire général du département de la guerre, écrit à la Convention (5).

[*Maison d'arrêt du Luxembourg, 6 pluv. II*] (6)

« Citoyens Représentans,

C'est bien assez que l'on ait pu violer en moi les droits les plus sacrés de l'homme en me détenant depuis 40 jours *sans m'entendre*, sans qu'encore l'un de mes faux-accusateurs se per- mette d'envoier du sein de la puissance natio- nale, de nouveaux poisons à sa victime; il n'y a qu'un tyran qui puisse oser ainsi outrager un citoyen privé de sa Liberté. Qu'il est stupide mon méchant calomniateur! Venir m'accuser de

(1) *Débats*, n° 493, p. 66; *Mon.*, XIX, 308; *J. Mont.*, p. 590; *J. Lois*, n° 485. Mention dans *J. Fr.*, n° 489; *Abrév. univ.*, n° 391; *M.U.*, XXXVI, 109; *J. Perlet*, p. 450; *J. Paris*, n° 391; *Mess. soir*, n° 526; *C. Eg.*, n° 526; *F.S.P.*, n° 207; *Ann. patr.*, p. 1750.

(2) *J. Mont.*, p. 590.

(3) *M.U.*, XXXVI, 109.

(4) Mention dans *Débats*, n° 493, p. 67; *J. Sablier*, n° 1099; *J. Fr.*, n° 489; *Mess. soir*, n° 526; *C. Eg.*, n° 526; *J. Paris*, n° 391; *J. Lois*, n° 485; *J. Perlet*, p. 450; *Audit. nat.*, n° 490; *Rép.*, n° 37; *Abrév. univ.*, n° 392; *F. S. P.*, n° 207; *Ann. patr.*, p. 1750.

(5) *J. Lois*, n° 485. Mention dans *J. Fr.*, n° 489; *Mess. soir*, n° 526; *Débats*, n° 493, p. 72; *J. Sablier*, n° 1099; *Mon.*, XIX, 302; *J. Perlet*, p. 450; *Rép.*, n° 37; *Audit. nat.*, n° 490; *Abrév. univ.*, n° 392.

(6) F^r 4775^{is}, doss. 2 (173) (175). *B.N.*, fol. Ln^{er} 20558.

(1) P.V., XXX, 231.

(2) P.V., XXX, 141.

(3) *Mon.*, XIX, 304. Mention dans *Débats*, n° 493, p. 74; *F. S. P.*, n° 207.